

Douane Magazine

la newsletter



Oeuvres d'art, trésors... Quand la douane protège le patrimoine

À la Une : Le patrimoine et la douane



Œuvres d'art, antiquités, trésors nationaux... Quand la douane protège le patrimoine

Le patrimoine appartient à tous, il s'agit d'un bien public auquel n'importe quel citoyen doit pouvoir avoir accès. Le trafic illicite de biens culturels prive le public de la connaissance de son patrimoine et de sa culture. Par son action de contrôle et de protection, la douane participe ainsi à la préservation et à la restitution de ce bien commun.

Historiquement, la douane remplit en effet une mission de protection et de surveillance du patrimoine culturel. Son action intervient à un double niveau, national et européen, chacun étant régi par des dispositions juridiques propres. En collaboration avec différents acteurs institutionnels, dont principalement le ministère de la Culture et l'office central de lutte contre le trafic des biens culturels, la douane contrôle la régularité de la circulation et de la détention des biens culturels et des trésors nationaux.

Elle peut intervenir sur l'ensemble du territoire national, lors du contrôle des flux de marchandises, à l'importation, à l'exportation et à la circulation. La douane dispose d'accès aux bases de données qui recensent des biens ayant disparu ou ayant été volés à l'échelle internationale. Concrètement, à l'exportation, la douane s'assure que seules les œuvres autorisées quittent légalement le territoire. À l'importation, son action vise à vérifier que les biens culturels tiers sont sortis légalement de leur territoire d'origine, avec une attention particulière portée aux biens culturels provenant des zones de conflit et de pillages.

Certains États économiquement déstabilisés ou en proie à des conflits armés sont la cible de

pillages réguliers. Les objets récupérés franchissent alors les frontières afin d'être vendus sur le marché parallèle, y compris sur Internet.

Les États-Unis, le Royaume-Uni et la Suisse apparaissent fréquemment en tant que pays de transit ou de destination. L'Asie (Chine, Hong-Kong) tend à bousculer cette hiérarchie avec l'intérêt croissant des investisseurs pour le secteur de l'art, en particulier de l'art contemporain. Certains États du Golfe (Qatar, Émirats arabes unis) sont des acteurs émergents sur ce marché.

En 2019, la douane a débuté les premiers contrôles du respect des obligations incombant aux marchands d'œuvres d'art et d'antiquités en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT). Ce secteur a été identifié comme présentant un risque élevé en raison de l'importance des flux financiers générés et de l'opacité pouvant entourer certaines transactions. En 2021, la douane a réalisé 36 constatations relatives à la protection du patrimoine.

Le rôle des services douaniers spécialisés

Outre les brigades douanières qui contrôlent quotidiennement les flux d'œuvres d'art sur l'ensemble du territoire, la douane dispose de services spécialisés :

La DNRED

Les services spécialisés de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières

(DNRED) participent à la surveillance et à la protection du patrimoine culturel et à la répression des trafics frauduleux par un travail :

- de recueil d'informations ;
- d'analyse de risque et la réalisation d'études, effectué par les analystes spécialisés dans ce secteur, qui vont alimenter les différents services douaniers ;
- d'investigation réalisé par des enquêteurs également spécialisés.

Le SEJF

Le service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) est aussi compétent en matière de contrebande de biens culturels. Les officiers de douane judiciaire (ODJ) disposent d'une autonomie pour rechercher et constater ces infractions. La compétence légale d'attribution des ODJ concerne les infractions de blanchiment et, de manière générale, toutes les infractions connexes à leur champ de compétence permettant ainsi de poursuivre tous les protagonistes d'une même affaire de biens culturels. Le SEJF a enquêté dans diverses affaires dont la finalité est la défense du patrimoine national.

La coopération nationale et internationale

Les succès de la douane en matière de lutte contre le trafic de biens culturels sont aussi le résultat d'une excellente relation entre les services spécialisés de la douane et ses partenaires du ministère de la Culture (services patrimoniaux en administration centrale, musées nationaux etc.) ainsi qu'avec l'autorité judiciaire. Cette collaboration se manifeste aussi dans le cadre international qui permet souvent de retrouver la trace d'œuvres volées grâce à l'échange de renseignements ou d'expertise.

Interpol, qui centralise dans une base de données, les œuvres volées au niveau international, joue également un rôle central dans la lutte contre ces trafics en se faisant le relais des informations recueillies.

Symbole de l'importance de ces coopérations et de la lutte contre les trafics menée par les douaniers, le Louvre a exposé de mai 2021 à février 2022, des trésors culturels saisis par la douane française, encore sous scellés.



Retour sur deux saisies emblématiques

Tableau d'Edgar Degas intitulé «Les choristes»

Le vendredi 16 février 2018, les agents de la brigade des douanes de Marne-la-Vallée contrôlent un bus stationné sur une aire d'autoroute de Seine-et-Marne. Ils découvrent dans une valise un pastel portant la signature «Degas», pour lequel aucun des passagers ne s'identifie comme propriétaire. Les douaniers saisissent le tableau et sollicitent l'expertise du musée d'Orsay afin d'en confirmer l'authenticité.

Les éléments de l'expertise viennent confirmer quelques jours plus tard qu'il s'agit bien de l'œuvre peinte par Edgar Degas en 1877, volée en 2009 à Marseille, dans les locaux du musée Cantini.

Saisie de 27 400 pièces archéologiques

Le 20 août 2020, suite à une information de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Grand-Est, elle-même alertée par la découverte suspecte d'un trésor composé de 14 154 monnaies antiques par un Français sur son terrain situé dans la Flandre, qui se révélera être une mise en scène, les enquêteurs de la DNRED s'intéressent à un individu suspecté de se livrer à des activités de pillage archéologique.

Lors d'une visite au domicile du collectionneur, les enquêteurs découvrent 13 246 objets archéologiques, bracelets et torques datant de l'âge du Bronze et de l'âge du Fer, un dodécaèdre romain (dont il n'existe qu'une centaine

d'exemplaires connus et dont l'utilisation demeure une énigme archéologique) mais également des fibules romaines, des boucles de ceintures mérovingiennes, médiévales et de la Renaissance, des éléments de statues, des monnaies romaines



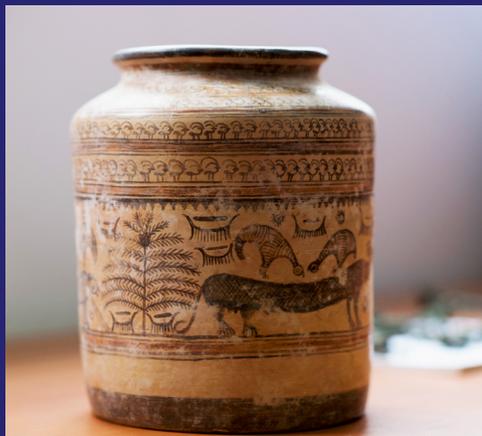
et gauloises pillées sur des sites archéologiques connus et inconnus de la région.

Quand la douane restitue le « passé volé »

Le mois de mai dernier, la douane a organisé pour la première fois une «quinzaine contre les trafics de biens culturels» permettant notamment de mettre à l'honneur la remise de pièces gauloises au Musée d'Archéologie Nationale de Saint-Germain-en-Laye le 17 mai 2022, et la remise de fossiles aux autorités brésiliennes le 24 mai 2022.

À cette occasion, voici une rétrospective des remises de biens culturels de ces dernières années, témoins de l'engagement de la douane dans la restitution du «passé volé».

PAKISTAN



Le 2 juillet 2019, la douane a remis **445 céramiques antiques** à l'ambassade du Pakistan.

Saisies à Roissy dans des colis postaux à destination d'une galerie parisienne et lors de perquisitions dans cette même galerie, les céramiques ont ensuite été expertisées. Elles proviennent de pillages de cimetières du **Baluchistan méridional, dans la vallée de l'Indus** au Pakistan et datent des II^e, III^e et IV^e millénaires avant J-C.

ÉGYPTE



En 2017, la douane remet à l'Égypte **huit antiquités datées de plus de 3 000 ans**.

Ces antiquités égyptiennes avaient été découvertes en janvier 2010, par la brigade des douanes du Transmanche, gare du Nord, dissimulées dans des bagages.

Avant de retrouver leur pays d'origine, elles ont été conservées au service des musées de France de la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture.

PÉROU



Le 6 juin 2019, **trois pièces d'antiquité péruviennes** ont été remises à l'ambassade du Pérou à Paris, par la douane.

Ces objets, deux statues en terre cuite et un bâton en bois sculpté, avaient été découverts par les douaniers de Roissy, lors du contrôle d'un colis postal en provenance du Pérou et à destination d'un particulier. Emblématiques du **patrimoine culturel péruvien**, ils appartiennent à la culture Chancay et Chimu du Pérou, période classique de **1100 et 1450 apr. J-C**.

FRANCE – MAN



Le 17 mai dernier, la douane a remis au Musée d'Archéologie Nationale — Domaine National de Saint-Germain-en-Laye, un ensemble de **22 pièces de monnaie gauloises**, datées de la **fin du 2^e siècle avant J-C à la fin de la guerre des Gaules**. Saisies le 25 avril 2018 lors d'un contrôle de colis à Roissy, contenant des pièces d'une valeur de 11800 euros à destination des États-Unis, elles ont été expertisées par le service de l'archéologie de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France.

BRÉSIL



Le 24 mai 2022, la douane a remis aux autorités brésiliennes **998 fossiles** saisis en 2013 dans des colis en provenance du Brésil et actuellement stockés dans un entrepôt du port du Havre. L'expertise a confirmé l'authenticité des fossiles, datés du **Crétacé** (entre 145 et 65 millions d'années), précisant qu'il s'agissait de pièces emblématiques du patrimoine paléontologique du **bassin d'Araripe**. L'ambassadeur du Brésil en France était présent lors de cet événement.



MAROC



Le 26 février 2021, **25 500 objets archéologiques** ont retrouvé les collections du Royaume du Maroc. Saisis en 2005 et 2006 par les services douaniers de Marseille et Perpignan, ces objets ont ensuite été expertisés.

Ils proviennent de sites pré-sahariens et de l'Anti-Atlas, et datent de **-500 000 millions d'années** (époques paléolithique et néolithique).

À l'issue des procédures judiciaires, une cérémonie de remise a été organisée au MUCEM de Marseille, fin 2020.